



ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

PROCÈS-VERBAL N° 36

PREMIÈRE SESSION, QUARANTE-TROISIÈME LÉGISLATURE

PRIÈRE ET RECONNAISSANCE DES TERRITOIRES

TREIZE HEURES TRENTE

Le projet de loi mentionné ci-après, dont l'objet a été indiqué, est lu une première fois :

(N° 209) — *Loi modifiant la Loi sur la Cour provinciale (formation accrue des juges et des juges de paix judiciaires)/The Provincial Court Amendment Act (Expanded Training for Judges and Judicial Justices of the Peace).*

(M^{me} LAMOUREUX)

Le président dépose le rapport de vérification de la conformité du Bureau des allocations des députés pour la période du 1^{er} avril 2019 au 31 mars 2023.

(Document parlementaire n° 80)

Avant les déclarations de ministre et à la demande de M^{me} la *ministre* FONTAINE, l'Assemblée convient que la version autochtone de la déclaration que fera sous peu M. le *premier ministre* KINEW soit incluse dans le hansard avant la version anglaise.

M. le *premier ministre* KINEW fait une déclaration au sujet de la Journée nationale des langues autochtones qui a eu lieu le 31 mars 2024.

M. EWASKO fait des observations sur la déclaration.

Conformément au paragraphe 28(1) du *Règlement*, M^{me} CHEN, M. BEREZA, M^{me} la *ministre* SMITH, M. PERCHOTTE et M^{me} LAMOUREUX font des déclarations de député.

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M. le *ministre* SALA voulant que l'Assemblée approuve la politique budgétaire générale du gouvernement.

Le débat se poursuit.

M. EWASKO intervient et propose la motion d'amendement qui suit :

Que la motion principale soit remplacée par ce qui suit :

Que l'Assemblée déplore que le gouvernement néglige les priorités des Manitobains dans son budget étant donné :

- a) qu'il met en place des mesures qui n'ont pas été mentionnées pendant la dernière campagne électorale tenue il y a à peine six mois;
- b) qu'il met en place des mesures fiscales qui divisent les Manitobains en deux groupes, soit les gagnants et les perdants;
- c) qu'il omet de faire des investissements dans des domaines essentiels, notamment la croissance économique, les ressources médicales d'urgence, la construction de nouvelles infrastructures vouées à l'enseignement et à la garde d'enfants et d'autres infrastructures essentielles, y compris des routes, des ponts et des voies navigables, la protection et la conservation de l'environnement ainsi que la sécurité publique;
- d) qu'il néglige de répondre adéquatement à la crise actuelle du coût de la vie et de prendre des mesures à l'égard de l'endettement croissant de la province et des répercussions de la hausse des coûts d'intérêt;
- e) qu'il ne rend pas entièrement compte des coûts des décisions qu'il a prises et des dépenses qu'il a engagées depuis le 3 octobre 2023;
- f) qu'il trahit la confiance que les Manitobains lui ont accordée, comme le démontrent toutes ces actions,

et que le gouvernement provincial ait, de ce fait, perdu la confiance de l'Assemblée et de la population du Manitoba.

Le président déclare l'amendement recevable.

Le débat se poursuit sur l'amendement.

M. MOROZ, M^{me} COOK, M. PANKRATZ et M^{me} LAMOUREUX interviennent. M. BLASHKO exerce son droit de parole jusqu'à 17 heures et le conserve pour la reprise du débat.

La séance est levée à 17 heures et l'Assemblée ajourne ses travaux à demain, 13 h 30.

Le président,

Tom Lindsey